

# L'acquisition du bois Balon sera actée le 27 décembre

**La société coopérative a récolté 72 325 €, soit suffisamment pour l'acquisition du bois Balon, à Bousval. L'acte de vente sera signé le 27 décembre.**

Lancée au printemps dernier, la collecte de fonds, organisée par la coopérative agréée entreprise sociale « Les Amis du bois Balon », est maintenant suffisante pour faire l'acquisition du bois dont le prix de vente était fixé à 60 000 € auxquels il faut ajouter 12 000 € de frais administratifs et frais de notaire.

« C'est une belle réussite. La signature de l'acte est prévue le 27 décembre. Le premier objectif est atteint : faire l'acquisition du bois », précise Jean-Paul Minon, un des trois fondateurs de la coopérative. Le bois appartient à Bernadette Balon qui

l'a mis en vente faute de pouvoir encore en assurer les frais d'entretien. La coopérative avait reçu une priorité à condition que l'acte de vente soit passé avant le 31 décembre.

## Maintenir l'accès public

Avec cette acquisition, les porteurs du projet – Hilde Naessens, Guido Latré et Jean-Paul Minon – veulent préserver l'accès public du bois : « Nous comptons l'ouvrir à un usage multiple. Maintenir des zones accessibles aux promeneurs et aux vététistes sur le sentier du Bosquet qui traverse le bois, placer quelques bancs, y aménager des zones didactiques, permettre l'accès à l'école communale et à l'école Sainte-Marie, créer des espaces de jeu pour la jeunesse et conserver les zones d'intérêt biologique qui resteront inaccessibles », avaient indiqué les fondateurs au moment de lan-

cer leur projet.

Leur objectif était de récolter 85 000 €, soit les 72 000 € pour l'acquisition et 13 000 € pour les aménagements : « Nous avons franchi la première étape, celle de la propriété. Nous devons maintenant poursuivre le projet et réaliser les aménagements promis et assurer l'entretien du site. Avec 85 000 €, nous pourrions tenir jusqu'à la fin 2022. La récolte de fonds n'est donc pas terminée. Après 2022, nous aurons quelques activités accessibles dans un contexte citoyen, avec une petite participation financière qui nous permettra d'assurer l'entretien par la suite », poursuit Jean-Paul Minon. Rappelons que la Ville de Genappe et la Province du Brabant wallon ont largement contribué à la réussite du projet. La Ville de Genappe l'a soutenu à hauteur de 5 900 € dans le cadre du budget participa-



**La coopérative sera propriétaire le 27 décembre. La récolte de fonds se poursuit et permettra de financer divers aménagements.**

tif 2020. Elle a ensuite souscrit pour 4 800 € de parts, tout comme la Province.

MICHEL DEMEESTER

» [www.leboisbalon.be](http://www.leboisbalon.be)